

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

JUSTICE

B—PÉNITENCIERS

528 Construction, améliorations et matériel—Crédit supplémentaire	572,436 00
---	------------

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Fulton, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du télégramme adressé le 13 mars 1959 au ministre de la Justice par le maire de Saint-Jean (Terre-Neuve), demandant des renforts pour la Gendarmerie royale du Canada.

Par M. MacLean (Queens), membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'Office des prix des produits de la pêche pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre 120 des Statuts révisés du Canada (1952).

A six heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.